



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 6361

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation faite aux structures prenant en charge les toxicomanes s'agissant des soins, de la prévention, de l'insertion et de la réduction des risques. En effet, les réductions budgétaires très importantes qui ont été annoncées courant septembre vont entraîner la fermeture d'établissements. Elle souhaite connaître les mesures que son ministère compte mettre en oeuvre afin de pérenniser ces établissements spécialisés et faciliter le basculement de leur financement vers l'assurance maladie.

Texte de la réponse

Le budget de la MILDT a été affecté d'un gel de 5 millions d'euros. Toutefois, dans ce contexte budgétaire contraint, il a été décidé de privilégier les actions de prévention menées dans les départements sous l'égide des chefs de projet « drogues et dépendances ». C'est ainsi que les 40 centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existants bénéficieront de la totalité des financements prévus. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (CDO), elles bénéficieront également des dotations leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Les financements qui viennent de faire l'objet d'une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet devraient ainsi permettre de conforter en 2002 le dispositif CIRDD et CDO.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6361

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4150

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 114